

Charte de Déontologie



La Psychogénéalogie est une discipline spécifique du domaine des sciences humaines. Elle implique un diagnostic et une vision globale et explicite de la personne en demande.

Le traitement a pour objectif de déclencher un processus thérapeutique permettant des changements et une évolution à long terme.

L'accompagnant se doit de mettre au service de la personne-consultante-cliente ce qu'il est à même de proposer et qu'il a lui-même expérimenté.

Le Psychogénéalogiste est tenu d'utiliser sa compétence dans le respect des valeurs et de la dignité de son consultant/client au mieux des intérêts de ce dernier.

Il est conseillé de se tenir au courant des recherches et du développement des différentes thérapies, et spécialement en Psychogénéalogie -ce qui implique une formation continue permanente.

Le Psychogénéalogiste est soumis au secret professionnel absolu concernant tout ce qui lui est confié dans l'exercice de sa profession. Cette même obligation s'applique dans le cadre de la formation et de la supervision.

Daté et signé – précédé de la mention écrite en lettres manuscrites
« je certifie avoir lu et accepté les termes de la Charte de Déontologie »

Fait à _____,
le _____

